

Conférence de presse de M. Guy Breton, Vérificateur général du Québec

Dépôt du tome I de son rapport pour l'année 1998-1999

Le jeudi 17 juin 1999

(Onze heures trente minutes)

M. Breton (Guy): Bonjour mesdames, messieurs. Plus tôt ce matin, le président de l'Assemblée nationale a remis aux députés le premier tome de mon rapport pour l'année 1998-1999. Ce document présente les résultats de travaux effectués auprès de 50 organismes oeuvrant dans différents domaines d'activité du secteur public. Ces travaux ont été effectués en bonne partie dans le cadre du suivi de vérifications antérieures afin de s'assurer que les suites ont été données aux recommandations déjà formulées.

En ce qui concerne la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, je constate que les dix-huit premiers mois de vie du Fonds n'ont pas permis au ministère de la Solidarité sociale de mettre en place le cadre de gestion qui assurerait au gouvernement l'utilisation la plus efficace des sommes impliquées. Faut-il le rappeler, ce Fonds dépensera 250 000 000 \$ en quatre ans. Malgré l'importance de ce budget, un mode de gestion aussi libre que possible a été adopté, simplement semé de quelques balises, d'orientations générales et de trop rares objectifs qui ne sont d'ailleurs pas assortis d'indicateurs de mesure. Il s'ensuit que le ministère n'a pas l'assurance que les projets acceptés et le profil des participants correspondent toujours aux paramètres établis et aux besoins prioritaires des régions.

De fait, le Fonds finance parfois des emplois déjà existants et absorbe des frais réguliers de fonctionnement de certains organismes, tout en se substituant à l'occasion à des programmes déjà en vigueur, tout cela sans avoir l'assurance d'atteindre la clientèle visée au départ. J'ai même constaté que des postes sont comblés par des personnes qui ne sont pas démunies.

Je conclus que, malgré des efforts bien réels, le ministère pourra difficilement apprécier les résultats obtenus grâce aux dépenses du Fonds et en rendre compte de façon satisfaisante. Pourquoi? Parce que les objectifs du Fonds et les indicateurs de mesure sont imprécis, aussi à cause de lacunes dans l'enregistrement informatisé des données.

En ce qui a trait à la Caisse de dépôt et placement du Québec, je présente le résultat de l'examen d'un rapport qu'un vérificateur du secteur privé lui a adressé, il y a près de deux ans. Ce rapport traite de la reddition de comptes de la Caisse à l'Assemblée nationale. J'ai aussi analysé les travaux effectués par le vérificateur interne de la Caisse à la suite de ce rapport. J'en viens à la conclusion que, malgré les améliorations apportées par la Caisse à son rapport d'activités de 1997, sa reddition de comptes demeure incomplète.

En effet, elle ne présente pas tous les éléments nécessaires à l'évaluation de sa performance. À la lumière de ces travaux, je réitère ma volonté d'en venir à une entente avec la Caisse pour que je puisse réaliser moi-même des mandats de vérification de l'optimisation des ressources au sein de cette très importante entreprise du gouvernement.

À propos de l'adaptation à l'an 2000 des systèmes informatiques du gouvernement du Québec, sujet dont je traite pour une troisième fois en un an, je constate que le niveau de risque a diminué. Le gouvernement, ses organismes et entreprises ainsi que les organismes et les établissements des réseaux de la santé, de l'éducation et des municipalités ont multiplié les efforts pour que les activités essentielles soient maintenues lors du passage au nouveau millénaire.

Il n'en demeure pas moins que, compte tenu du degré d'avancement des travaux, au 1er janvier 1999, je répète, au 1er janvier 1999, j'ai alors jugé nécessaire de recommander à nouveau au Secrétariat du Conseil du trésor de mesurer l'évolution de la situation avec des indicateurs plus précis.

Mon analyse révélait également que les ministères responsables du réseau municipal et de celui de la santé et des services sociaux connaissaient peu les risques liés à l'adaptation à l'an 2000 des systèmes stratégiques en opération dans ces réseaux, c'est-à-dire les systèmes dont la défaillance aurait le plus d'impact sur les services à la population. Ces ministères ne connaissaient pas davantage les risques associés à l'équipement spécialisé doté d'un microprocesseur utilisé dans les établissements et les organismes de ces réseaux, exception faite, bien sûr, de l'équipement biomédical qui, lui, est bien étudié.

Bref, au 1er janvier 1999, la tâche à accomplir demeurait encore importante pour éviter toute interruption dans les services rendus à la population. Dans certains cas, des plans palliatifs devront être conçus et mis en place afin de parer à tout problème majeur.

Une partie importante des travaux dont je rends compte aujourd'hui a été effectuée dans le cadre du suivi de 11 vérifications réalisées en 1994, 1995, 1996. Il est satisfaisant de constater que les entités vérifiées se sont appliquées à trouver des solutions à la plupart des lacunes que j'ai identifiées. Je veux notamment souligner les efforts particuliers du Fonds des services gouvernementaux en matière de tarification des services informatiques ainsi que ceux du ministère des Ressources naturelles et de la SGF REXFOR dans le domaine des programmes de création d'emplois en forêt.

Comme vous le voyez, mes recommandations ne restent pas lettre morte. La commission de l'administration publique, qui étudie mon rapport et entend les gestionnaires, n'est pas étrangère à ce résultat positif, mais plusieurs entités vérifiées au cours de ces années ont encore du travail à faire pour corriger certaines lacunes. À titre d'exemple, la Régie des alcools, des courses et des jeux et le ministère du Revenu n'ont pas encore réglé plusieurs des problèmes que nous leur avons signalés en matière de contrôle relatif à la commercialisation des boissons alcooliques et aux établissements qui détiennent un permis de détaillant. Pourtant, ils pourraient diminuer les pratiques frauduleuses simplement en surveillant de plus près l'exploitation des permis et en réclamant les taxes et les impôts applicables aux boissons alcooliques.

Le président de l'Assemblée nationale a aussi déposé ce matin un rapport distinct qui présente mes

commentaires sur les états financiers du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 1998. Ces états financiers sont inclus dans les comptes publics. Ce rapport distinct est reproduit en annexe du présent tome de mon rapport annuel. J'y souligne que la réforme de la comptabilité gouvernementale, qui a permis de produire les premiers états financiers consolidés du gouvernement du Québec, place le Québec à la fine pointe et, à certains égards, à l'avant-garde en matière de présentation de l'information financière.

L'application de cette réforme et les résultats de notre vérification m'ont permis d'émettre une opinion sans restriction sur les états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 1998. Ces commentaires signalent toutefois certaines améliorations à apporter aux états financiers consolidés du gouvernement.

J'invite notamment le gouvernement à entreprendre sans délai les travaux nécessaires pour préciser ses intentions quant à l'intégration dans ses états financiers consolidés des organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Le rapport recommande aussi l'amélioration de quelques pratiques comptables relatives au calcul des provisions pour mauvaises créances qui ont eu pour effet de surévaluer les dépenses du gouvernement de 190 000 000 \$, soit 150 000 000 \$ en matière de créances fiscales et 40 000 000 \$ pour l'aide financière aux étudiants. À ces montants, il faut ajouter une dépense anticipée de 61 900 000 \$ en compensations, tenant lieu de taxes versées plus tôt qu'à l'habitude aux municipalités affectées par la crise du verglas.

À cause du traitement comptable adopté par le gouvernement pour cette dépense anticipée, le déficit de l'exercice 1997-1998 a été surévalué de 61 900 000 \$ et celui de l'année suivante sera sous-estimé d'autant.

Enfin, j'encourage le gouvernement à publier ses états financiers au plus tôt après la fin de l'année financière, comme le font la plupart des autres gouvernements du Canada. Les comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1998 sont déposés très tardivement à l'Assemblée nationale, c'est le moins qu'on puisse dire. Même si ce retard est explicable en partie cette année, il est inacceptable que les états financiers du gouvernement soient déposés plus d'un an après la fin d'une année financière. En effet, les députés sont ainsi privés d'une information essentielle à leur fonction de surveillance de l'action gouvernementale.

Par ailleurs, je me réjouis de l'intention du gouvernement de favoriser la transformation de l'administration publique pour qu'elle devienne plus performante, comme l'a annoncé le président du Conseil du trésor dernièrement. J'encourage le gouvernement à avancer sur la voie de la gestion par résultat, dont les principes sont sous-jacents à la plupart de mes commentaires et de mes recommandations. Bien sûr, même dans ce nouveau contexte de gestion, la vérification demeurera un outil indispensable au contrôle parlementaire des fonds publics.

Enfin, je tiens à souligner la franche collaboration du personnel des entités vérifiées qui, j'en suis assuré, désire relever les défis toujours renouvelés que pose l'organisation de nos services publics.

En terminant, je vous invite à suivre les activités de la commission de l'administration publique qui étudiera mon rapport, probablement à la fin de l'été. Vous trouverez sans doute dans les travaux de cette commission la réponse aux questions que mes commentaires soulèvent. Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions en français pendant 20 minutes et, ensuite, je m'adresserai à nos confrères anglophones.

Mme Ouellet (Suzanne): Monsieur Breton, sur le Fonds de lutte contre la pauvreté, est-ce que je comprends bien que, en fait, ça devient très difficile de savoir ce qui se passe exactement?

M. Breton (Guy): Dans les faits, il est difficile de donner une appréciation juste lorsque les objectifs sont très nébuleux. Alors, comment mesurer exactement qu'on a atteint l'objectif quand l'objectif lui-même n'a pas été précisé? Donc, ceux qui doivent prendre des décisions ne trouvent pas où justifier leurs gestes.

Mme Ouellet (Suzanne): Oui, mais... C'est parce que, dans votre rapport, vous dites qu'en mai 1998, le Fonds clamait avoir aidé plus de 8 000 personnes alors que, six mois plus tard, son système informatique n'en recensait que 4 000 sur ces mêmes projets-là. Alors, est-ce qu'on sait exactement combien de personnes bénéficient du Fonds de lutte contre la pauvreté?

M. Breton (Guy): À notre connaissance, le système informatique est très en retard sur les faits et, deuxièmement, les 8 013 personnes sorties de la pauvreté sont, en réalité, 8 013 postes que le Fonds avait l'intention de financer, mais les gens n'étaient pas là à ce moment-là. D'ailleurs, on constate que, entre autres, dans les projets nationaux qui étaient inclus dans ce chiffre, il y avait encore 400 postes à identifier avant même de trouver les gens pour les occuper. Donc, le 8 013, c'était un souhait et non pas une réalité.

Mme Ouellet (Suzanne): Mais le 4 000 n'était pas non plus la réalité.

M. Breton (Guy): Le 4 000, dans les ordinateurs six mois plus tard, ceux-là, c'était une réalité qui était atteinte à ce moment-là et la réalité est probablement plus haute que le 4 000, mais le système informatique est en retard. Donc, quand on nous donne un chiffre, c'est un chiffre qui est incomplet.

M. Corbeil (Michel): Pouvez-vous donner des exemples, lorsque vous dites que certains postes étaient comblés par des gens qui n'étaient pas démunis? **M. Breton (Guy):** Nous n'avons pas les dossiers individuels, mais nous avons effectivement, dans nos recherches, constaté qu'il y a des personnes qui gagnaient des revenus ou n'étaient pas pauvres selon les définitions du Fonds, avaient des ressources personnelles et ont quand même eu accès à des emplois ouverts via ce processus financé par le Fonds.

M. Lessard (Denis): Parce que le privé, c'est 50-50, hein? C'est 125 000 000 \$ du privé et 125 000 000 \$...

M. Breton (Guy): Bien, il y a 125 000 000 \$ qui viennent de votre compte d'impôts – vous savez, le 3 % des particuliers – et l'autre, ce sont les entreprises qui contribuent à ça. Maintenant, en plus de ça, il y a les organismes bénévoles qui, à l'occasion, ont aussi mis la main à la pâte pour aider à financer.

M. Lessard (Denis): On peut parler de gaspillage de fonds publics? Il n'y a pas eu de...

M. Breton (Guy): Non, bien, on ne peut pas parler vraiment de gaspillage parce qu'on ne sait pas exactement à quoi il est consacré puis ce qui a été consacré, quelle était l'ambition.

Si on disait: Bruny Surin a fait une course, on est heureux de l'avoir vu courir. Et on vous demande: À quelle vitesse a-t-il couru? On dit: Écoutez, on n'avait pas de chronomètre pour le prendre cette journée-là, mais il a fait une bien belle course. C'est un peu ça que nous dit le rapport. Et on est heureux, parce qu'il y a un certain nombre de personnes, mais on n'avait pas les outils pour mesurer.

M. Lessard (Denis): Mais c'est un Fonds qui a plus servi les politiciens que les démunis. Ça a servi beaucoup dans les lignes de presse ou dans les conclusions du Sommet, mais il n'y a pas...

M. Breton (Guy): Bien, d'après l'ordinateur, il y a au moins 4 000 personnes qui ont trouvé un emploi ou encore qui ont suivi des cours pour se réintégrer au milieu. Donc, au moins ces 4 000 là ne considèrent pas que c'est politique, hein? Il y a certainement un côté pratique à la chose. Maintenant, l'aspect politique, ce n'est pas à moi d'en débattre.

M. Lessard (Denis): C'est plutôt 4 000 versus 250 000 000 \$. Ça coûte assez cher la place, si je comprends.

M. Breton (Guy): Oui, mais c'était seulement en décembre. On a allongé le projet d'un an. Il n'y aura pas de nouveaux revenus. Il n'y aura pas de nouveaux projets, mais il va y avoir les emplois qui auront été identifiés avant que les trois premières années soient terminées qui pourront se terminer dans la quatrième année. Donc, le Fonds sera utilisé jusqu'à la fin.

M. Morin (Michel): M. Breton, sur un autre chapitre peut-être, si on a terminé là-dessus.

Sur la répartition des médecins, là. Vous semblez dire que, bon, il y avait peut-être des bonnes intentions mais les résultats sont à peu près identiques sinon pires qu'ils étaient en 1993-1994 pour la répartition des médecins, la pénurie de médecins, enfin, tout l'effectif médical.

M. Breton (Guy): Oui, bien, on a constaté, effectivement, que la situation est l'inverse de ce qu'elle était, si on veut.

Lors de notre étude, on constatait que, dans certains milieux, il y en avait trop, que c'était mal réparti et le ministère, ou encore, la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux a fait des projections et des actions ont été prises en conséquence, et s'est présenté immédiatement après le processus de coupures pour atteindre le déficit zéro, ce qui a bouleversé totalement toutes les données de base, mais les actions pour couper étaient déjà en place. Donc, maintenant, on se retrouve à l'inverse avec un manque à un certain niveau et, par ailleurs, on n'a pas résolu non plus comment inviter les spécialistes à aller en région.

Donc, vous avez raison, la situation n'a pas évolué; les causes sont différentes. On a eu la phase des

coups qui a tout changé les calculs et les projections.

M. Morin (Michel): Bon! Prenons ça par morceaux, là, l'impact des mesures du déficit zéro dans tout le système de la santé. Là, vous, vous analysez médecins. Mais dans tout le système de la santé, est-ce que vous êtes en mesure de porter un jugement sur l'effet négatif de ces restrictions-là?

M. Breton (Guy): Nous avons porté un jugement sur l'effet négatif au niveau des médecins, du ratio de spécialistes par rapport aux autres parce que, après avoir dénoncé une première situation à l'origine et avoir vu que le gouvernement avait littéralement réagi à cette situation ou, en tout cas, avait pris connaissance du problème, il a pris des décisions, mais des décisions sur une situation qui a été totalement bouleversée immédiatement après. Mais ces décisions-là, avant de les renverser puis d'en cesser l'effet, bien, on va en subir maintenant les conséquences un certain temps. Donc, on est passé de Charybde en Scylla.

Mme Ouellet (Suzanne): Si je comprends bien, là, ce que vous dites, c'est que, alors que s'annonçait une pénurie de médecins, le gouvernement n'a pas réagi assez vite pour stopper ces mesures qui visaient à contrôler un surplus de médecins. Est-ce que c'est ça que vous dites, là?

M. Breton (Guy): C'est ça. Oui, c'est bien ça.

Mme Ouellet (Suzanne): O.K. Et, donc, on se retrouve encore plus en pénurie.

M. Breton (Guy): Bien, c'est ça. On se retrouve dans un autre problème causé par une autre situation.

M. Morin (Michel): Si on regarde la situation aussi très actuelle, est-ce que c'est la même chose pour le personnel infirmier aussi?

M. Breton (Guy): Bien là, je ne suis pas en mesure de nous faire une règle de trois là-dessus parce qu'on n'a pas fait une étude spécifique et puis ce n'est pas dans nos habitudes, là, d'extrapoler sur des domaines où on n'a pas fait nos études. Vous pouvez tirer la conclusion que vous voulez, par contre.

M. Maurais (Dominique): Pouvez-vous élaborer un petit peu sur les mesures incitatives qui sont appliquées actuellement pour inciter les jeunes médecins à aller pratiquer en région, sur l'efficacité de ces mesures-là? Vous parlez, entre autres, des étudiants qui ont reçu de l'argent de deux sources, on parle de chevauchement. Je ne sais pas si vous pouvez élaborer un petit peu là-dessus.

M. Breton (Guy): Bien, c'est ça, il peut y avoir cumul de processus pour essayer de convaincre les gens à aller en région. Ça prend des bons arguments pour les amener en région puis, disons que je m'en réfère à vous, un certain nombre d'entre vous avez commencé vos carrières en région avant de venir à l'Assemblée nationale. C'est le même principe pour les médecins, quoi. Certains sont prêts à faire des sacrifices, mais pas tous. Donc, il faut trouver de bons arguments pour les amener et, évidemment, ces programmes-là ont été mis en place. Ces programmes prévoient que celui qui ne remplit pas les clauses du contrat doit évidemment en porter les conséquences.

Mais ce sont des mesures qui sont en place depuis un certain temps et qui sont administrées. Je ne

pourrais vous dire que ces mesures sont pertinentes ou non, qu'elles sont abusives ou non. Le problème est difficile, il est très humain, au fond. Souvent, le médecin n'est pas seul. Il y a un conjoint qui doit aussi se trouver un travail dans le milieu. Les enfants grandissent et, à un moment donné, veulent aller aux écoles et le milieu ne se prête pas. Donc, c'est une situation humaine qui n'est vraiment pas facile à régler.

M. Morin (Michel): Ce qui est à noter dans votre rapport, c'est que les étudiants en médecine qui s'engagent à aller travailler en région, qui obtiennent des bourses, finalement, ne vont pas travailler en région et ne sont pas pénalisés, c'est-à-dire qu'il y a un laxisme, là, quelque part.

M. Breton (Guy): Vous avez raison. On a constaté effectivement que le ministère, en ce qui concerne l'imposition des pénalités, ne joue pas le livre à fond.

Maintenant, il peut y avoir quand même des raisons pour expliquer que... Vous avez des gens qui font faillite, tout simplement. Donc, même s'ils devaient théoriquement avoir à payer une pénalité, ils se lavent de cette pénalité. Il y a aussi des gens qui prennent des ententes de récupération sur un certain nombre d'années. Donc, les montants globaux de la pénalité ne sont pas connus dès la première année. Et à la longue, l'entente peut peut-être s'oublier.

Enfin, définitivement, le principe n'est pas appliqué, si vous voulez, d'une façon totalement rigoureuse.

M. Delisle (Norman): Si on additionne, M. Breton, le nombre de médecins spécialistes qui sont demandés par les régions et le nombre total qui a été fourni, on arrive avec un manque d'à peu près 110 médecins. Vous arrivez à la conclusion que...

M. Breton (Guy): Bien, c'est ce que le tableau que vous avez à la page 98 nous montre, que...

M. Delisle (Norman): Ça veut dire qu'il nous manquerait 110 médecins spécialistes pour satisfaire tous les besoins en région?

M. Breton (Guy): Actuellement, c'est ce que nous dit ce tableau. Mais, voyez-vous, ça, c'est une situation qui résulte des offres de mise à la retraite. Si on soustrayait la demande dans les régions de ceux qui sont partis, on aurait peut-être des chiffres un peu moins gros.

M. Delisle (Norman): Est-ce qu'on peut en conclure que les mises à la retraite étaient mal planifiées?

M. Breton (Guy): Les mises à la retraite n'ont jamais été planifiées, elles ont été offertes, point. Les gens étaient libres de la prendre ou non et, effectivement, d'ailleurs, on en a eu un bel exemple, il y en a 30 000 personnes qui s'en sont prévaluées.

M. Delisle (Norman): Non, je parle pour les médecins.

M. Breton (Guy): Bien, les médecins, c'est la même chose que pour les autres. Une fois qu'on avait ouvert la porte, ceux qui en avaient envie l'ont prise et puis, je dirais, ce n'était pas plus contrôlé ou

restreint que ça l'a été pour le reste de la population.

M. Lessard (Denis): Sur le bogue de l'an 2000, dans le réseau hospitalier, vous dites que, sur le biomédical, c'est à peu près réglé, mais sur le reste, il y a beaucoup de questions qui se posent. C'est quoi le reste?

M. Breton (Guy): Il reste, quand même, la multiplicité des appareils puis la diversité de l'équipement même si le biomédical, qui sont des appareils très précis, eux autres, sont sous contrôle dans le sens que l'inventaire a été fait. Au 1er janvier, il y avait déjà 52 % de l'inventaire qui était terminé sur le biomédical. Mais, en informatique, il y avait seulement 33 % qui était terminé comme inventaire de systèmes à corriger.

Puis dans les microprocesseurs comme tels, pour tous les autres aspects, par exemple, microprocesseurs pour la température, microprocesseurs pour contrôler l'aqueduc ou contrôler l'énergie électrique, le chauffage, il y avait seulement 17 % de l'équipement qui avait été évalué à ce moment-là. Donc, on dit: Il y a 60 000 produits différents, si vous voulez, il y a quelque chose comme 450 000 éléments où il y a des ordinateurs, puis faire l'inventaire de tout ça, prendre une décision pour chacun, c'est énorme, c'est énorme. Et, dans ce sens-là, en janvier, tous ces éléments, tous ces produits étaient subdivisés en classes, puis on voit qu'il en restait seulement 10 % dans les microprocesseurs; ça laisse beaucoup à faire avant d'arriver à la fin de l'année. Ça va?

M. Delisle (Norman): Je vous remercie.

M. Breton (Guy): Ça me fait plaisir.

Une voix: En anglais?

M. Breton (Guy): Well, we are able to go in English now.

M. Kalb (Richard): The anti-poverty Fund, can you give us some examples? You say that people who don't need jobs, people who had already jobs, get jobs.

M. Breton (Guy): We have seen a few cases where people had already a job and they got a new one out of that process. We have seen people that were not poor by the definition of that Fund that cut jobs. So, in that sense the promotor of projects didn't have specific rules on how to identify people or to define the process through which people should go. For example, some jobs were to train people to get to work on long-term. Well, if the jobs were badly defined, at the end of that period, people would fall back into nothing because they didn't learn how to work. You see, so this is possible because the definition of what is a job that will train people to be able to work for the rest of his life or her life do not exist.

M. Kalb (Richard): It sounds like it is a widespread problem from what you say, a quarter of the cases where this type of things is happening.

M. Breton (Guy): Yes, you right. Well, at the beginning they said: O.K. let's go and do something.

Everyone will know because it's very close to the field. You know so all those groups will come up with something and we have some money, so let's move. Let's not do large studies on the subject. But it turns out that there is too many people involve and too many interest and not enough ways of supervising what happen or at least rules by which they should go. So that, after a while, it's possible to come back and visualize if the right things have been done. We don't have a handle to take them and to confirm that they are doing the right things.

M. Kalb (Richard): It sounds as if the government is working at crossed purposes here. It has this fund that's not working properly, you had at the same time it is cutting fund for other job creation measures under Emploi-Québec?

M. Breton (Guy): Yes, that's what I've learn in the newspaper, the way that you have written it in the last few days. I can't comment on it because I haven't study that part. I don't know the reasons at the bottom of it but I have read the articles in the newspaper yesterday among others.

M. Kalb (Richard): How that makes you feel about you tax dollars when you see that?

M. Breton (Guy): Well, we know that people have those poor people or people that needed a job have founded at least. We knew as up December that they were 4 000 of them that had a job. So, the money is not lost but not 100 % of the money is put to the right use. For example, some of that money is used to manage the groups while that wasn't the purpose of that fund to pay for the management of groups, that was to pay for jobs. In some cases, these are OSBLD, organisations sans but lucratif, you know, non charitable or non for profit organizations, which will be unable to live by themselves after the end of the fund if they don't find new sponsors and it's not evident that they'll find sponsors. We carry jobs and at the end of the funds, everything dissolves. So, it's not the best way to use the money to create something for the future. In that sense, so, not 100 % of our money will be used at the right purpose, which percentage will be lost, difficult to say.

Mme Magnan (Dominique): With respect to health, it seems that the Government still has not managed to put doctors in the regions were doctors are needed?

M. Breton (Guy): You're right. That's a human problem, no doubt. It's difficult to solve and the Government has not yet come to the decision that it should impose a period of time into the regions before coming back to the city. It's not the way that it's been managed so far and it's not the way it is managed in the other provinces either. So, when you deal with people that could walk away more or less easily, you cannot do everything you'd like.

Mme Magnan (Dominique): So, do you think the Government is going to have to impose?

M. Breton (Guy): Well, it might not be able to do it again because it doesn't take much for a new doctor to go and work in the United States or in another province. They can walk away if they like. So, if you want to have them around, you're better take into consideration how they look at it and you cannot impose things that easily. It's not impossible. If whole of Canada was to say everyone that would be less dangerous to lose people, but it always remains that the United States are often a nice market for doctors.

M. Kalb (Richard): Is there a way to solve that problem with dollars and cents?

M. Breton (Guy): Well, is it a question of dollars and cents? Well, I'm not an expert on the subject and I couldn't come up with all the solutions for the Government. It's a human problem and, as I said in French, many of you have started into the regions, with small journals or small newspapers or small radio stations before coming to the city and you had to go through that process because that was part of the training. For doctors, it's not necessary up-front. All those who want to get a specialty don't need to go to the regions, they go to another country. When they come back, they won't go to a region because their specialties need to be honed(?) with other specialists. So that's already one group that you cannot pressure into going to the regions. I don't know how they'll do it. That's a difficult problem. I agree.

M. Kalb (Richard): Is the Y2K problem not a problem any more or you say the risk is diminished?

M. Breton (Guy): No. Well, we cannot say precisely where it is for two reasons. One, it's that the Treasury Board is trying to keep tab on what is happening, but the tool used to keep tab, in our mind, is not enough to understand really where they stand because, mainly, they keep tab of the time used or the time that was taken to convert. In comparison to the budget of time up-front, now it might turn out that it'll take much more time than they were expecting up-front. So if they tell you that they're up to 90 % of the time used, meaning that they're almost at home, they might only be at 70 % of the work that needs to be done and it'll mean that they'll have to put much more than 100 % of their budget, and they don't keep track of that in a way that we could say: We've seen documents and we're confident that they know exactly what are all those systems that have been converted and all the others that have not.

The other part is that it's not only a question of converting the software, you have to test it. Testing a converted software means, at least, close to 50 % of the time it took you to convert it up-front. So when they say: We're up to 90 % today for conversion, does it include testing, does it include also the palliative approaches in case that it wouldn't work anyway? It wasn't precise. So we don't know exactly where we are, but we know one thing: everyone responsible for it is aware and doing its best, which wasn't the case almost 18 months ago. Not everyone was aware.

M. Kalb (Richard): I know in a system that I work with, they made changes to take account of the year 2000, but the new software didn't work with the other adjacent software that was part of the main frame process. Have you seen situations like that?

M. Breton (Guy): That's one point that we don't know about and which is very serious, is the interconnection between computers. This part, we're totally blind and the Secretariat has never come up with information about it. That's another point of the Secretariat. Well, they've done their best in the last two, three weeks saying that things are going well, but up until then, they didn't provide information easily. They have an Internet site but this Internet site doesn't tell you much either. So we're kept in the black and we're not quite sure that all the nice things that someone might have developed is passed around the others to profit from it.

Mme Magnan (Dominique): So what does this mean on January 1st in hospitals, for example? What could happen?

M. Breton (Guy): Any biomedical equipment will be working, either because it has been replaced because what it doesn't do the right way is not very nice, like not giving you the right date at the top of a sheet of paper and some of those pieces of equipment won't work and doctors and nurses will do the work manually as they used to do before those machines were created. So, people won't lose anything on that day. It might turn out that the payroll won't be ready because this is a management system that is secondary in the rating of what needs to be done absolutely by day. So, management-wise, there might be some difficulties here and there but the urgency is to make sure that health-care will be provided.

Mme Magnan (Dominique): And will it be provided? Everything is going to work?

M. Breton (Guy): So far, we know that for the biomedical equipment, the inventory was already up to 57 % on the 1st of January, but we heard and we knew at the time how they were proceeding to make that inventory and in June, it was almost completed. So, machines that need to be either changed or that need to be modified or other new ones that have to be purchased because the old ones are completely out of date.

Mme Magnan (Dominique): Aren't they tested?

M. Breton (Guy): Yes. The process is being tested. If you want to have a good description of how they do it, I invite you to read the public commission on last September or October in which an engineer from the medical world explains to the public commission how they proceed to test and make sure that not two persons will test the same thing, you know. They just make sure that... they divide the work between themselves and crisscross the information after that.

No, it's been approached in a very efficient way. And I am confident that is part is O.K. **M. Kalb (Richard):** In the Culture Ministry, you say that they don't do a very good job of keeping track of the heritage – that is in the museums that... Is there a chance – a lot of those things are valuable – that some of it is gone missing?

M. Breton (Guy): No. The point is they are not missing but they might be sleeping on the shelf, collecting dust a little more and we have to pay for the space of those shelves. So, an idea was: Why don't you get rid of it, and they cannot easily get rid of it. Some of those were given in a found or different ways.

What we say is that there should be a more specific policy on how to manage those things. And also an agreement between museums, so that maybe things could move from one place to another and they will have a chance to be seen by people rather than sleeping in the cellars or somewhere else.

So, in that sense, the department is not proactive enough into ensuring that we use those items the best way we could.

Mme Magnan (Dominique): With respect to road security – just one last question – apparently we are not suspending licenses as quickly as we should be. Does that mean there are dangerous drivers out there on our roads because of the system?

M. Breton (Guy): Well, in fact, the Justice Department is very slow into getting judgements on those cases. So, some people that might have lost their license because they had extinguished the number of points they are allowed to have waited so long that they went around completely and got back new points and are still on the road because of that.

On the other side, if they had been fast enough, maybe they would have been caught without points and loosing automatically their license. The Justice Department has not improved in any way from what we have seen the last time. They tend to improve but it hasn't happened at the time we did our follow-up.

Le Modérateur: Thank you.

(Fin à 12 h 6)

